

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ

NOTICE D'ARCHITECTURE

SEPTEMBRE 2020



Image indicative

Les images de synthèse ont été réalisées par PlayTime

SOMMAIRE

PROJET	P.4	PLANTATIONS	P.24
INTENTIONS FONDATRICES		STRATES ARBOREES & VIVACES	
Révéler le centre		Arborisation	
Dynamiser l'espace		Technique de plantation	
Habiter les franges		Palette arborée	
Toucher le lac		Implantation des massifs plantés	
		Palette de plantes vivaces	
FRANGES	P.8	REVÊTEMENTS DE SOLS	P.30
TERRASSES & SALONS URBAINS		GESTION DES EAUX PLUVIALES & PALETTE DE MATERIAUX	
Les franges		Gestion des eaux de surfaces	
Espaces commerciaux et de détente		Palette de revêtements	
Terrasses covid-19		Le tapis central	
Flux mobilité douce		Les franges	
Bois d'amour		Le Bois d'Amour & La rive	
Salons urbains Est			
Salons urbains Ouest		ECLAIRAGE	P.36
Bosquet du Château de l'Aile		REMPACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	
Salons urbains Sud-Est		Plan d'implantation	
		Réflexion sur la lumière durable	
MOBILIER URBAIN, AFFICHAGE & ORIENTATION	P.18	Le matériel	
S'APPROPRIER LA PLACE			
Une déclinaison d'assises			
Panneaux d'affichages & oeuvres d'art			
Vevey ville d'images			
SÉCURITÉ & VOIRIE	P.22		
ACCES & ORGANISATION			
Interventions SDIS & arborisation			
Gestion des déchets			

PROJET INTENTIONS FONDATRICES

RÉVÉLER LE CENTRE

Spatialité

Dans la simplicité et l'ouverture, la Place évolue pour accueillir plus de vie. Entre le Bois d'Amour et l'éten-
due du lac, le grand tapis incliné de la place accueille la vie quotidienne.

La Place respire largement et s'ouvre vers le grand paysage. Elle nous invite à la traverser mais aussi à
nous y arrêter, à profiter de la vie en société.

La grande ouverture est animée par les mouvements traversants et les percées visuelles. Espace dyna-
mique par excellence, la place invite le regard et le corps à la sillonner.

Matière et texture

Le renouveau du revêtement de sol illustre un double mouvement urbanistique : celui de la place vers la
ville et de la ville vers la place. L'ancien espace fonctionnel, économique et périphérique devient un es-
pace culturel, économique et central. Une symbolique de dialogue entre passé et futur, lisse et rugueux,
clair et sombre.

Le pavé irrégulier renvoie à la notion d'urbanité intemporelle, du pavement progressif des villes. Il fonc-
tionne également comme rappel aux temps géologiques du cône de déjection de la Veveyse (un delta
de cailloutis, graviers et sable).

Il est associé à un revêtement contemporain, lisse, en béton désactivé. Les vagues figurées par les ali-
gnements de surfaces lisses à l'intérieur de l'espace pavé sont un clin d'oeil aux mouvements des eaux
du lac. Le mariage des matériaux fait allusion aux textures diverses de l'eau caressée par le vent : plate,
frissonnante, froissée...

L'étude de la matérialité du tapis entre évocation et fonctionnalité est détaillée plus loin dans cette
notice d'architecture.

DYNAMISER L'ESPACE

Regards

Les vues depuis les entrées principales de la Place sont valorisées, notamment la perspective depuis la
Gare jusqu'au Lac sur l'Avenue Paul Céréssole, ainsi que celles depuis les Rues de Lausanne et du Théâtre
qui sont désencombrées de voitures.

Les possibilités de trajectoires et d'appropriations sont innombrables. Les chemins s'entretiennent, les
regards se croisent, les liens se nouent, les débouchés de ruelles appellent. Dans cet espace redynamisé
tout est possible.



Image indicative

HABITER LES FRANGES

+ de générosité = + de vitalité

Depuis l'issue du MEP en janvier 2018, la frange Ouest a gagné en générosité à l'image de la frange Est pour trois raisons principales. Premièrement la vie nocturne à l'Ouest s'est beaucoup développée ces dernières années et constitue un pôle d'attraction à valoriser. Ensuite il est apparu plus cohérent que les franges soient traitées de manière semblable dans le souci d'une meilleure égalité de traitement entre les diverses activités commerçantes des rez-de-chaussées bordant la Place. Finalement, les sols semi-perméables proposés pour les franges constituent une plus value indéniable garantissant plus de fraîcheur et un environnement qui favorise la biodiversité et le bien-être.

+ de valeur sociale

- espaces de rencontre et d'échange
- accueil confortable
- mobilité douce favorisée

+ de valeur environnementale

- surfaces perméables et plantées, favorables à la biodiversité
- fraîcheur grâce à l'ombrage, aux plantes et au sol meuble
- meilleures conditions pour les arbres

+ de valeur économique

- visibilité et attrait depuis la gare
- espaces pour les terrasses et les commerces
- valeur d'image élevée

+ de sécurité

- flux piétons et cyclistes confortables
- mise à distance des véhicules
- interventions incendie et secours facilitées



Image indicative

TOUCHER LE LAC

Accès

L'eau fascine, elle stimule tous les sens : présence sonore et olfactive, résonances désaltérante et piscicole, attirance enfin du toucher et du regard, le lac exerce un appel hors pair. Le projet invite à s'en approcher, à le caresser du regard et de la main, à lui faire du pied même. Les diverses textures de l'eau, du lisse au frissonnant et au froissé, sont évoquées subtilement dans le revêtement de sol induisant un effet de moiré en perspective.

Aménagements

Le perré historique est maintenu car il a été jugé en bon état suite à la FeVi.

La plage s'adosse au perré et reste en place toute l'année. Une lisière végétalisée et ponctuée de bancs à double orientation crée une subtile séparation entre promenade et lieu de repos et détente.

Des passerelles en bois la franchissent et des chaises longues mobiles invitent à s'allonger près de l'eau.



Image indicative

FRANGES

TERRASSES & SALONS URBAINS

LES FRANGES

composition et organisation générale

Les franges habitées

Le projet met en valeur le patrimoine architectural et renforce l'arborisation le long des franges de la place afin d'y accueillir le passant. La qualité spatiale attire le monde dans un premier temps, puis l'aménagement des sous-espaces prolonge sa présence sur la place.

Cet aménagement se traduit par le nivellement des terrasses pour y installer le mobilier à même le sol. Des massifs plantés différencient les sous-espaces en aidant à la distinction entre terrasses.

Le mobilier d'agrément accueille tout un chacun. Avec le renforcement du végétal, de l'ombrage, du mobilier et de l'éclairage, avec un sol meuble chaleureux, la grande échelle de la place est ramenée à celle de l'être humain, qui s'y sent invité, attendu.

Pieds de façades

Reflets de la diversité commerçante constituant le pourtour de la place, il est important de les mettre en valeur par une appropriation spatiale témoignant de l'activité qui s'y déroule.

Passages

« Corridors » de la place, les passages invitent les flux Nord-Sud autour des salons urbains et permettent une déambulation confortable le long des devantures et vitrines et une bonne cohabitation avec les espaces de pause.

Le revêtement lisse en enrobé facilite le passage et l'accès et fait le lien avec le reste de la ville.

Salons urbains

Espaces « habitables » non-commerciaux de la place, selon leur contexte et situation, ils se déclinent en lieux de repos, de contemplation, de sociabilité et de jeu réunissant les visiteurs et acteurs de la place.

Le revêtement meuble en stabilisé, dont la texture, la sonorité et la porosité apportent convivialité et simplicité, fait allusion à une ambiance de jardin ou de square.

Terrasses

Espaces « habitables » commerciaux, en prolongement des établissements de la place, elles se distinguent des salons urbains par leur vocation de restauration et s'accompagnent d'un mobilier adapté.



Image indicative

ESPACES COMMERCIAUX ET DE DETENTE

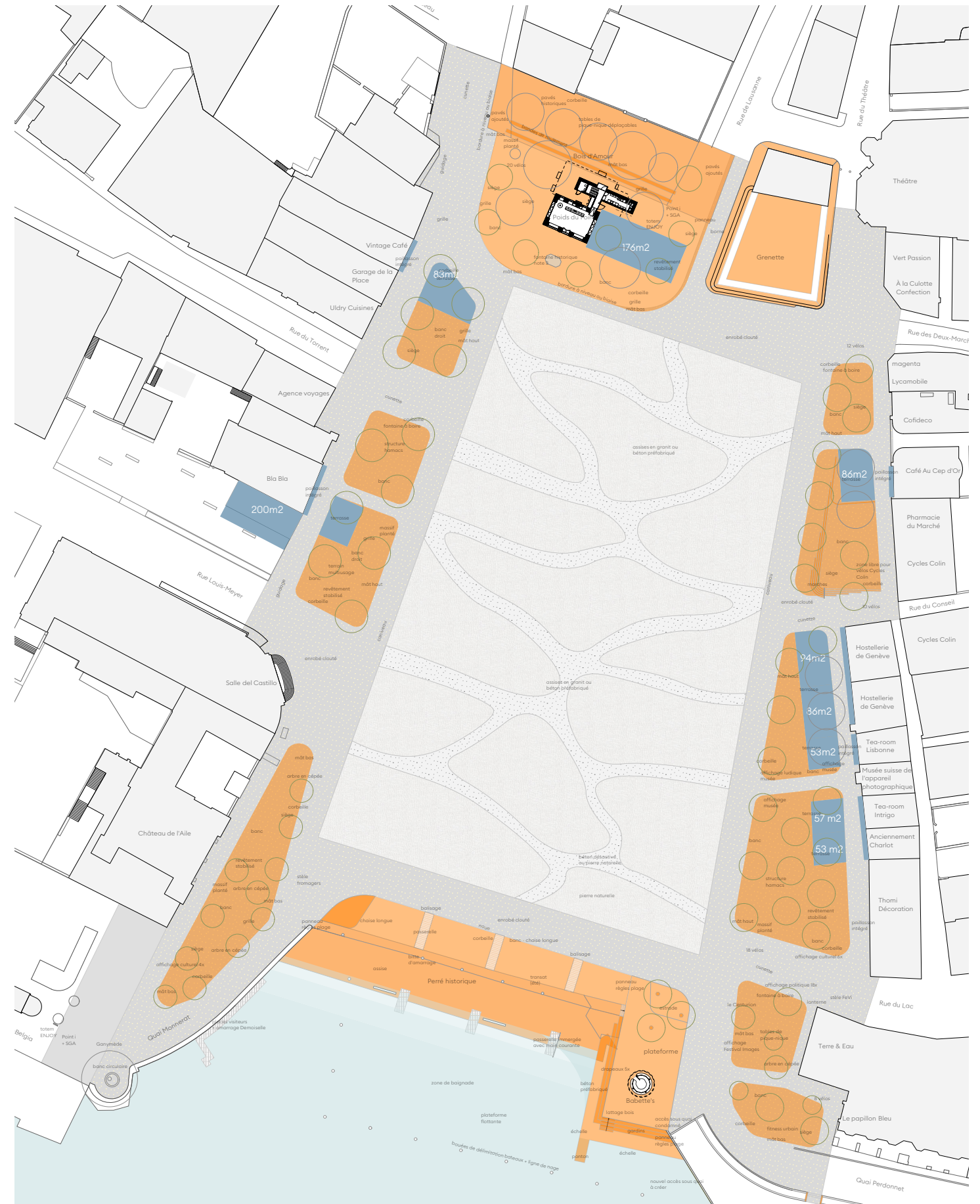
Qu'ils soient à but commerciaux ou non, les espaces d'accueil aménagés avec du mobilier urbain bordent les franges de la place. L'implantation du mobilier des terrasses est indicatif.

Une offre variée de terrasses :

- convivialité
- diversité
- possibilité d'extension (Covid ou à but commercial)
- harmonie (éclairage, mobilier)
- sociabilité

Des salons urbains qui favorisent :

- l'arrêt et le repos
- la détente
- la sociabilité et l'échange
- la consommation (marché, buvette, kiosk Babette's)
- le jeu
- la tranquillité (mise à distance des flux)



TERRASSES COVID-19
Hypothèse

Les terrasses des 7 établissements existants ont été implantées dans le prolongement des limites de propriété et en intégrant les distances réglementaires liées aux mesures sanitaires qu’impose le Covid-19. Ceci implique une extension des terrasses dans les salons urbains et les espaces de passage.

Distances réglementaires

- 2 mètres de distance dos-à-dos
- 2 mètres de distance d’épaule à épaule
- pas de distance imposée entre place assise et circulation

Places attribuées selon conventions

- | | |
|---|------------------------------------|
| • Tea-room <i>Lisbonne</i> | 20 places (en cours) |
| • Tea-room glacier <i>Intrigo</i> | 22 places |
| • Hôtel café restaurant <i>Le Charlot</i> | 70 places |
| • Hôtel café rest. Hostellerie de Genève | 60 places |
| • Café restaurant <i>Vintage</i> | 35 places + demande 12 places sup. |
| • Café <i>Au Cep d’Or</i> | 86 places (données 2018) |
| • BlaBla | 70 places + demande 50 places sup. |



FLUX MOBILITE DOUCE

En règle générale, différentes vitesses de déplacement sont la source principale de conflits entre usagers de l'espace public. Pour répondre à ces enjeux et limiter ces conflits d'usage le projet offre différentes largeurs d'espaces et projette une signalétique invitant les différents usagers à la vigilance et à la courtoisie.

En ce qui concerne les déplacements Nord-Sud de la place, des largeurs de passage moins larges (min. 3 mètres) sont prévues entre les surfaces en stabilisé et les pieds de façades pour favoriser les vitesses lentes et la flânerie. Des passages plus larges (6 mètres) sont offerts entre les surfaces en stabilisé et les bords du tapis central pour les déplacements plus libres et permettent une cohabitation facilitée entre les différents usagers. À noter que l'ensemble de la partie Est de la Place sera dégagée et piétonne et offrira une visibilité accrue par rapport à la situation actuelle.

Des traversées Est-Ouest reliant les rues et accès aux bâtiments sont intégrées dans le dessin du tapis central de manière à accompagner les lignes de désir piétonnes.

> Pour plus d'informations, voir notice mobilité (TRANSITEC)

Flux lents (pieds de façades)

- favorise le flux piéton aux pieds des façades
- encourage l'entrée dans les commerces et établissements
- évite conflit avec les entrées / sorties des immeubles



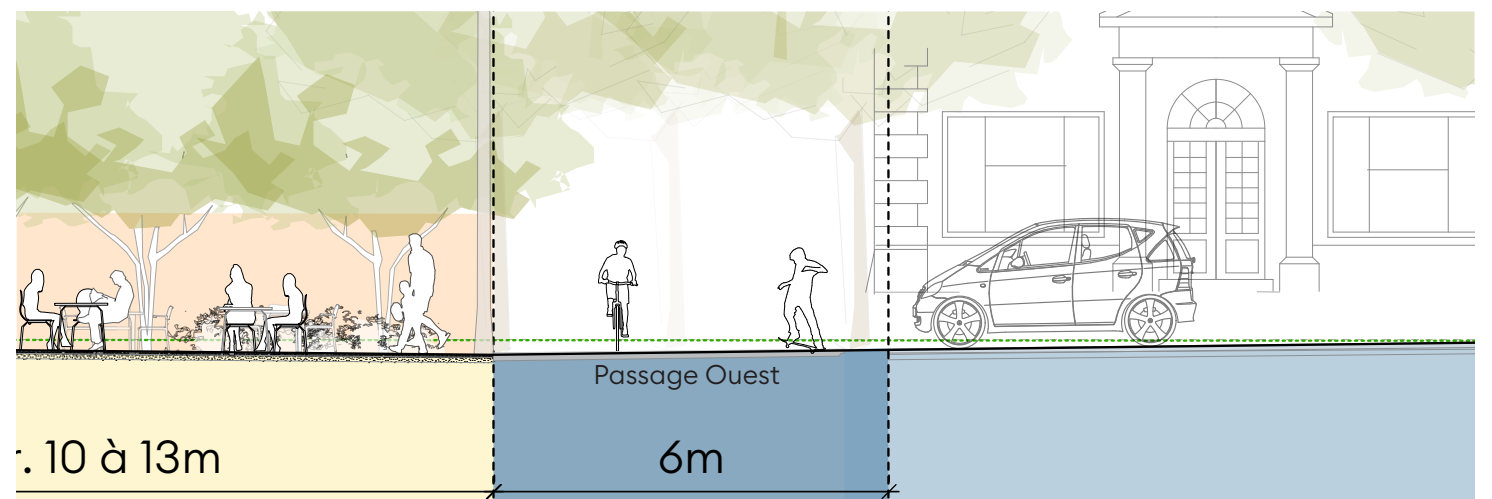
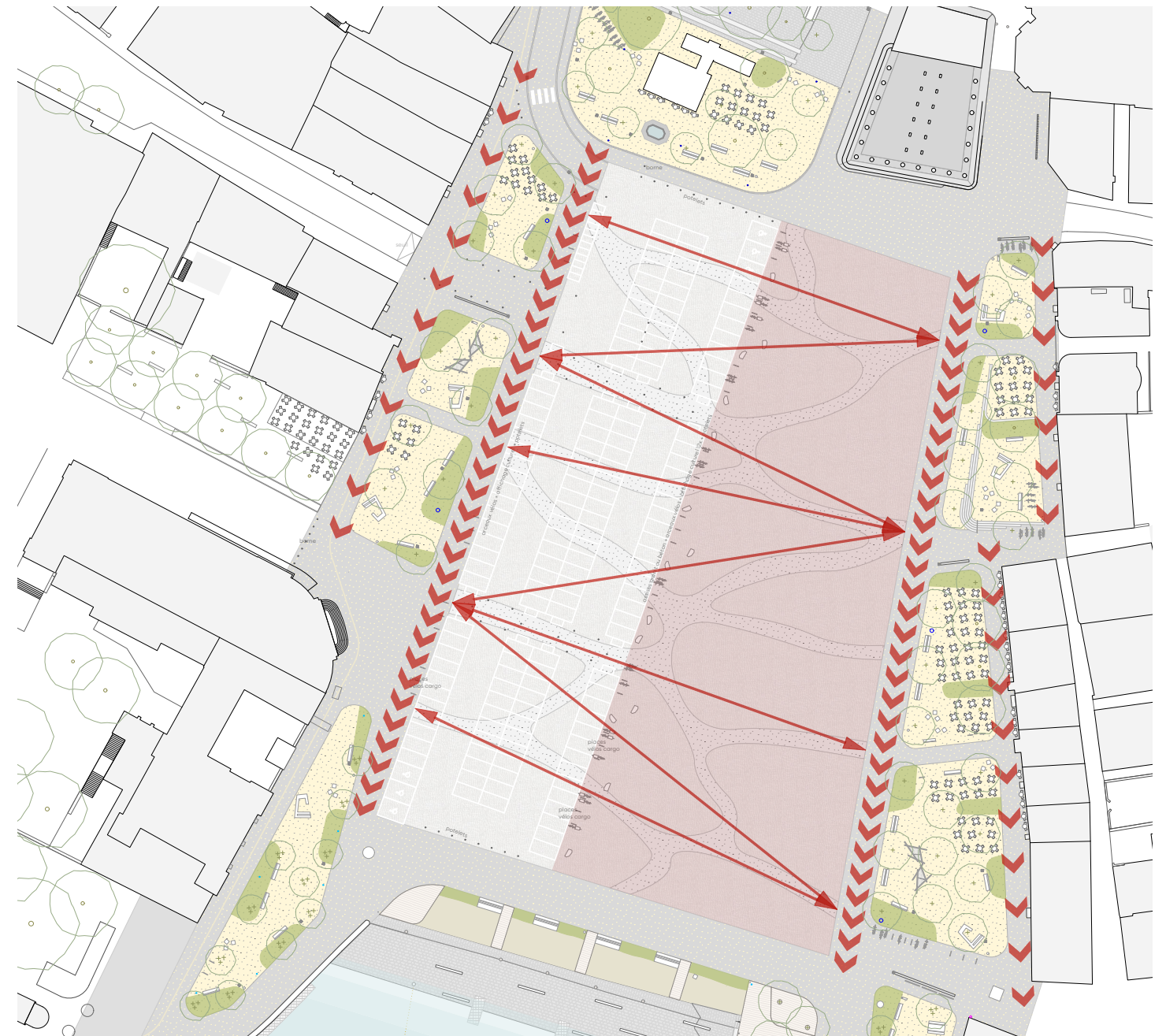
Flux libres (abords du tapis central et espace libéré)

- favorise le flux piéton et roulettes aux abords du tapis
- offre une meilleure visibilité et plus de sécurité



Lignes de désir Est-Ouest

- Rue du Torrent > Rue des Deux-Marchés + Rue du Conseil
- Rue Louis-Meyer > Rue du Conseil + Rue du Lac
- dessin et choix des matériaux du tapis en réponse aux lignes de désirs Est-Ouest, et de manière à faciliter les déplacements pour personnes à mobilité réduite et roulettes



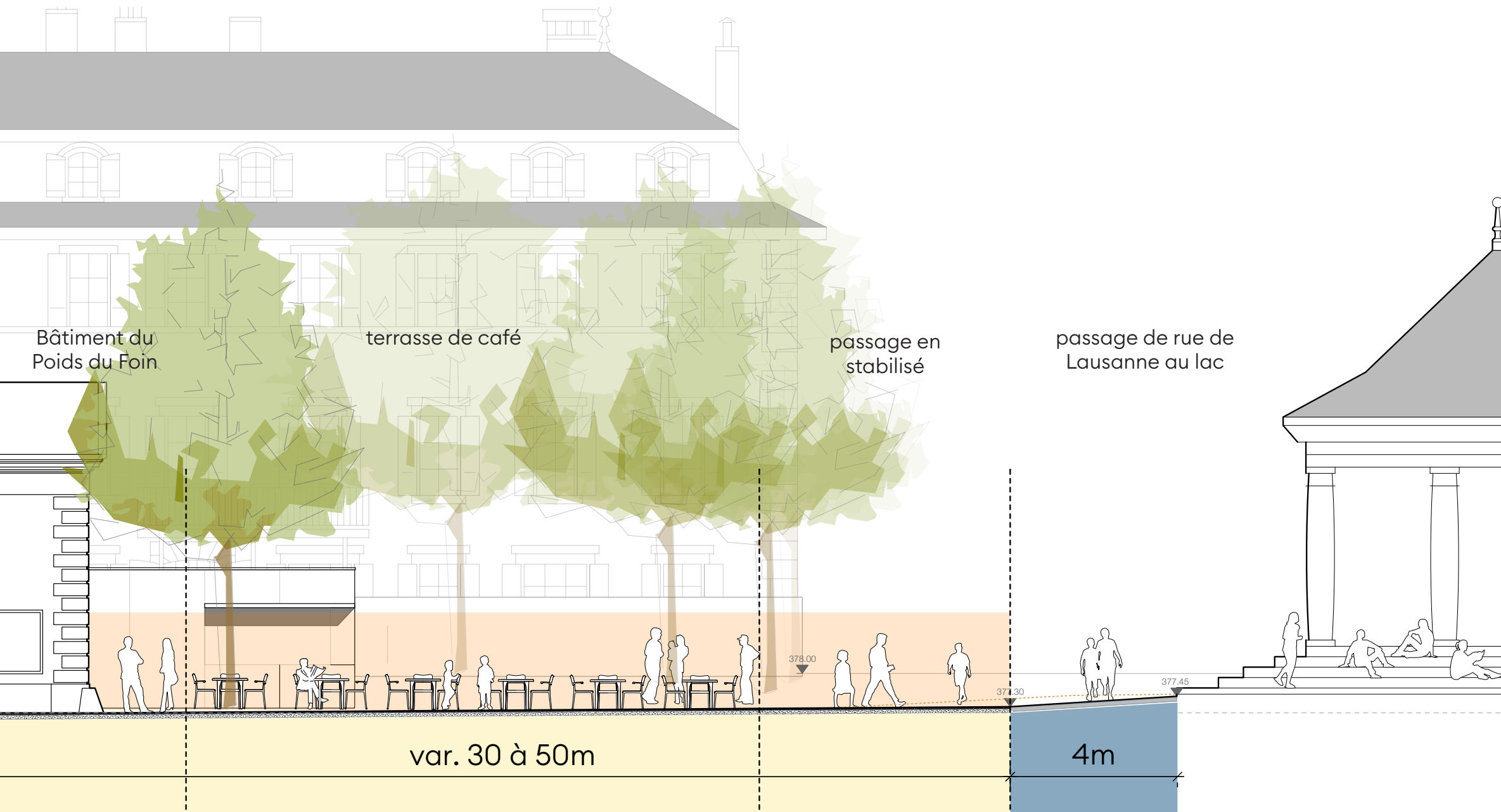
BOIS D'AMOUR
Poids du Foin & détente

Ilôt bénéficiant d'un point de vue surplombant la Place, il rassemble des espaces de pique-nique sur sa partie arrière et une nouvelle terrasse à l'angle S-E du Poids du Foin rénové. Sa polarité et ses activités élargies jusqu'au soir en font un lieu idéal pour l'affichage orientatif et culturel.

- Augmentation du lien entre les bâtiments patrimoniaux : Poids du Foin et Grenette
- Complément de l'arborisation du Bois d'Amour
- Passage de la circulation pour alléger le trafic au Sud du Poids du Foin
- Augmentation de l'offre en assises non commerciales
- Affirmation des usages actuels



COUPE ILLUSTRATIVE

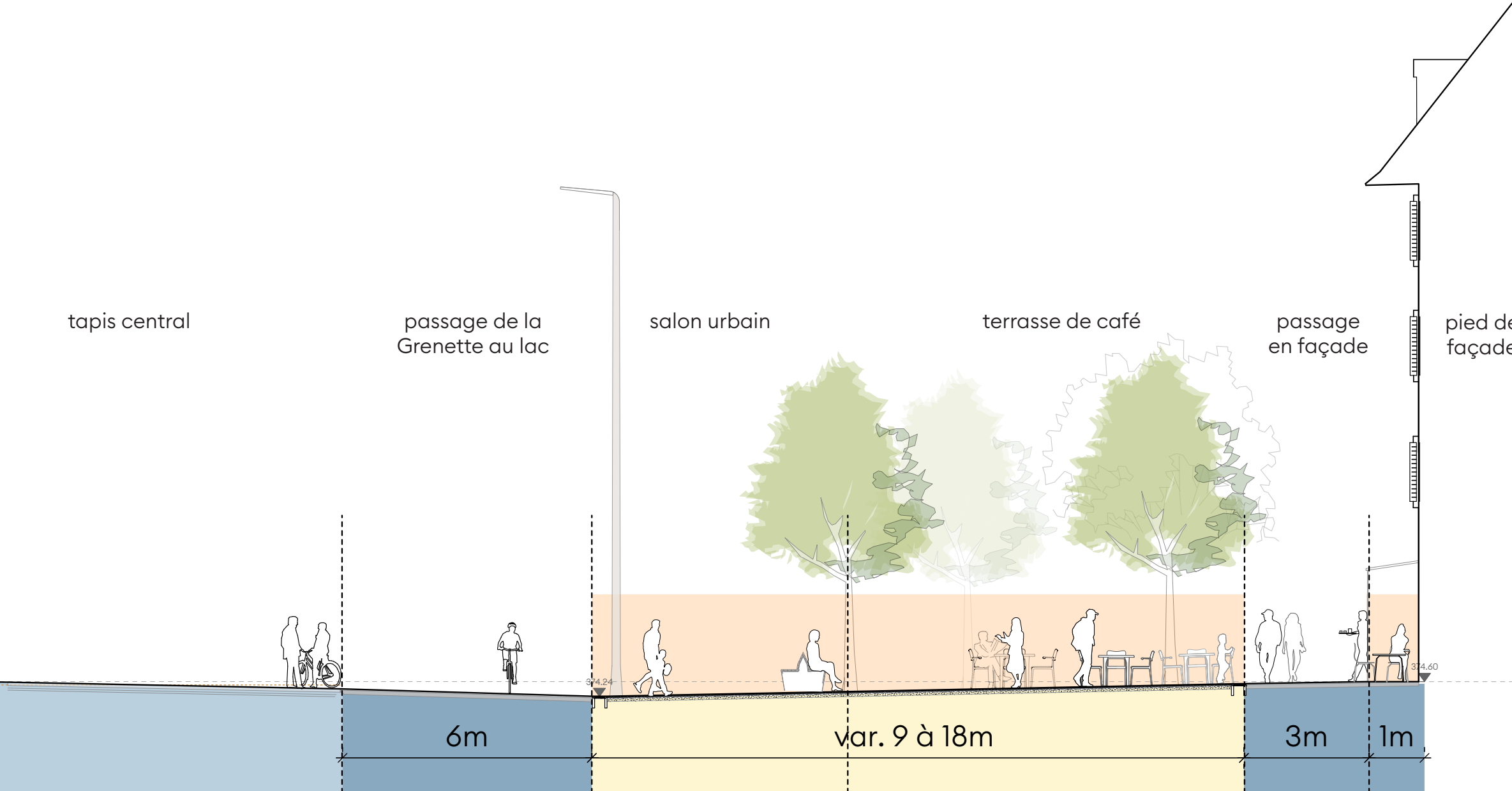
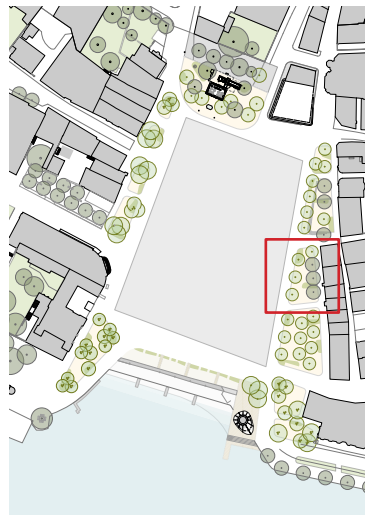


SALONS URBAINS EST
détente sous les arbres

Plus vaste espace de rencontre offert par les franges, il accueille une structure mêlant confort, transparence et aspect ludique pour en faire un espace de détente multi-âges.
A l'ombre du mail d'arbres on vient s'y asseoir, s'y allonger, grimper, se balancer et observer le spectacle de la Place.

- Espaces de séjour ombragés (salons urbains + terrasses)
- Attractivité des aménagements grâce à l'équilibre entre terrasses commerciales et assises non commerciales
- Activation des pieds de façade grâce à une rangée de tables adossées à la façade
- Deux passages de part et d'autre de l'espace de séjour

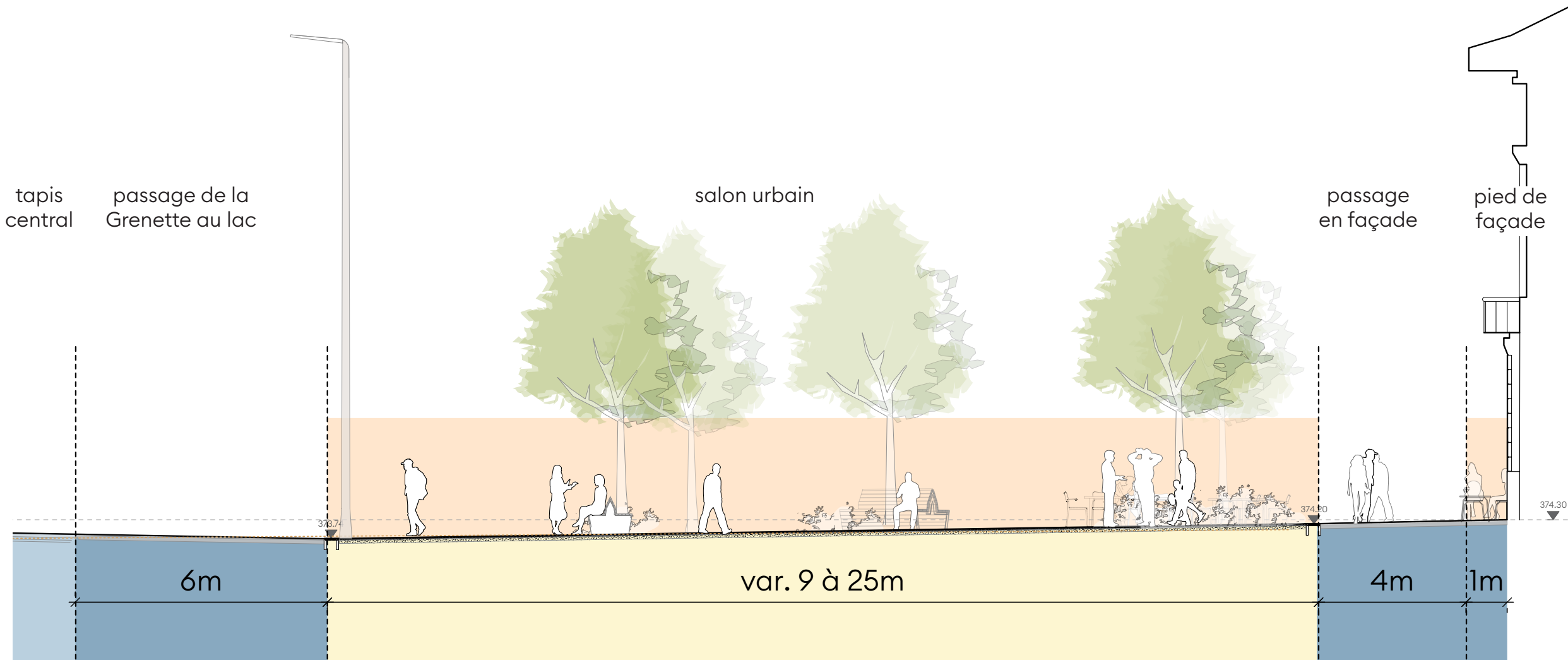
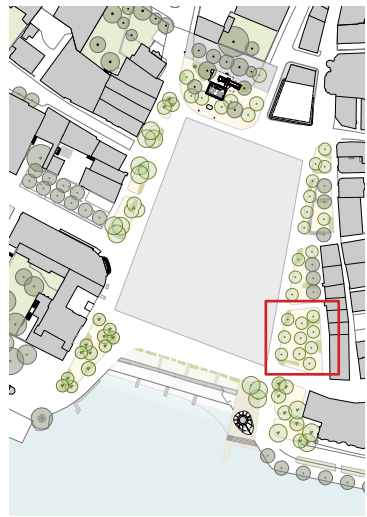
COUPE ILLUSTRATIVE



SALONS URBAINS EST
détente sous les arbres

- Forte offre en termes d'assises non commerciale concentrée dans les salons urbains
- Deux passages de part et d'autre du salon urbain
- Intégration d'espaces ludiques multi-générationnels

COUPE ILLUSTRATIVE



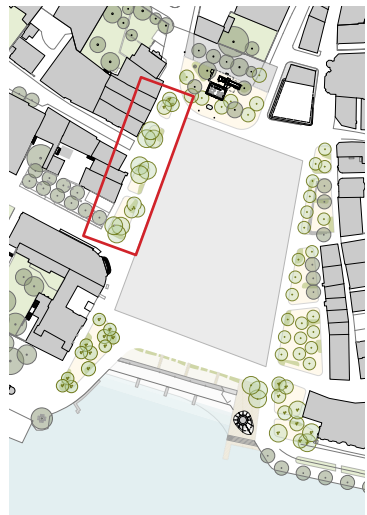
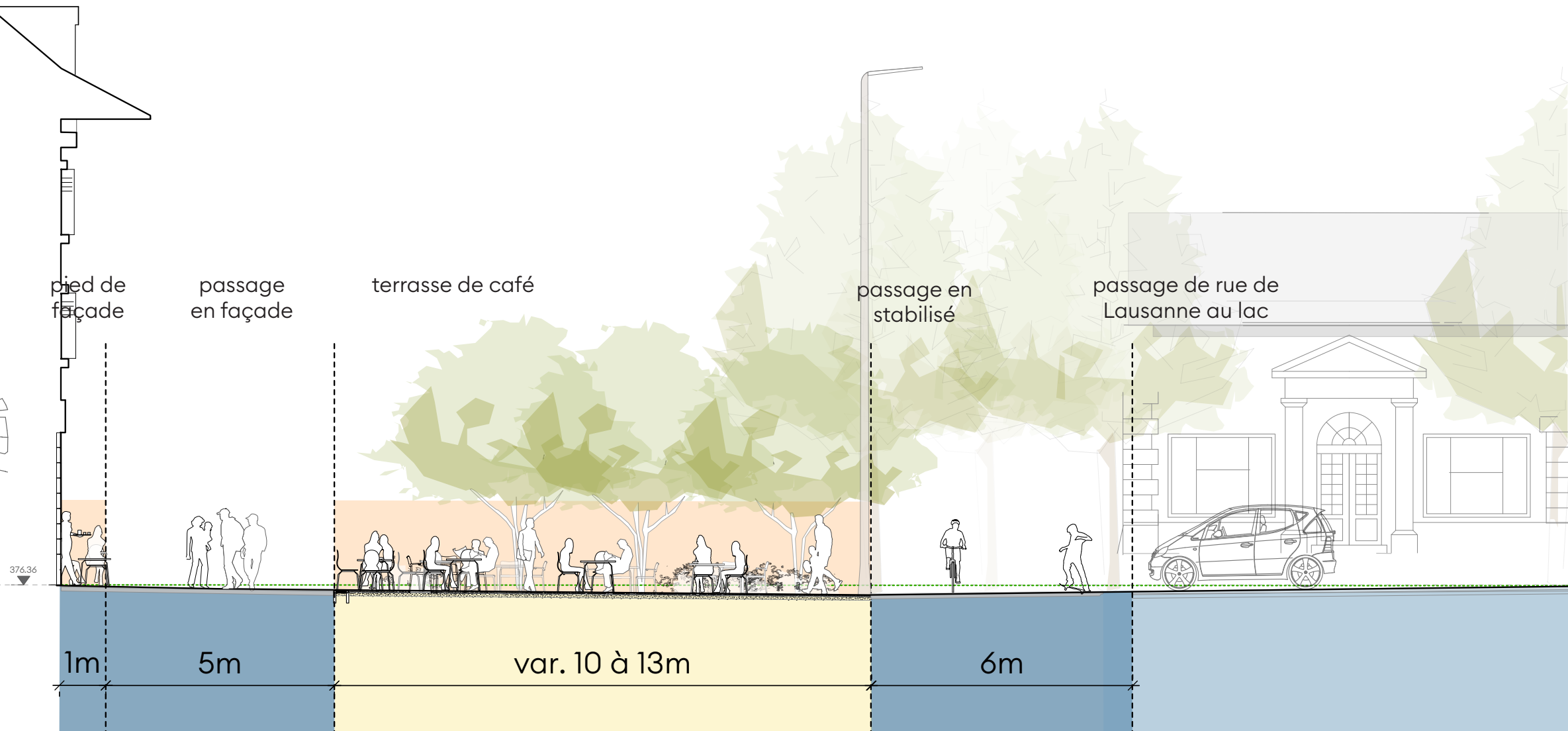
SALONS URBAINS OUEST
espace ludique

L'enjeu ici est d'activer la zone non-commerciale de la frange Ouest tout en laissant la surface libre d'accès pour la déambulation piétonne et les véhicules de secours (c.f. plan Interventions SIS).

L'espace de rencontre se matérialiserait alors par des jeux de société au sol, s'intégrant au revêtement stabilisé, dans l'esprit de damier.

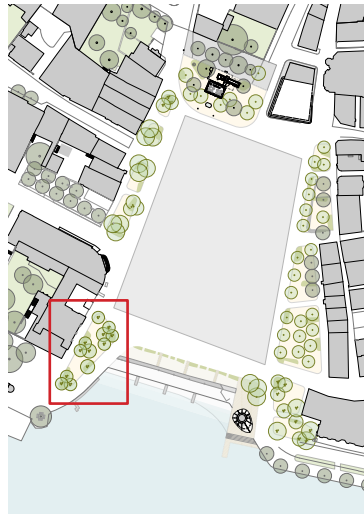
- Confort apporté au terrasses par l'arborisation.
- Élargissement des passages et de l'espace voué aux terrasses commerciales.

COUPE ILLUSTRATIVE



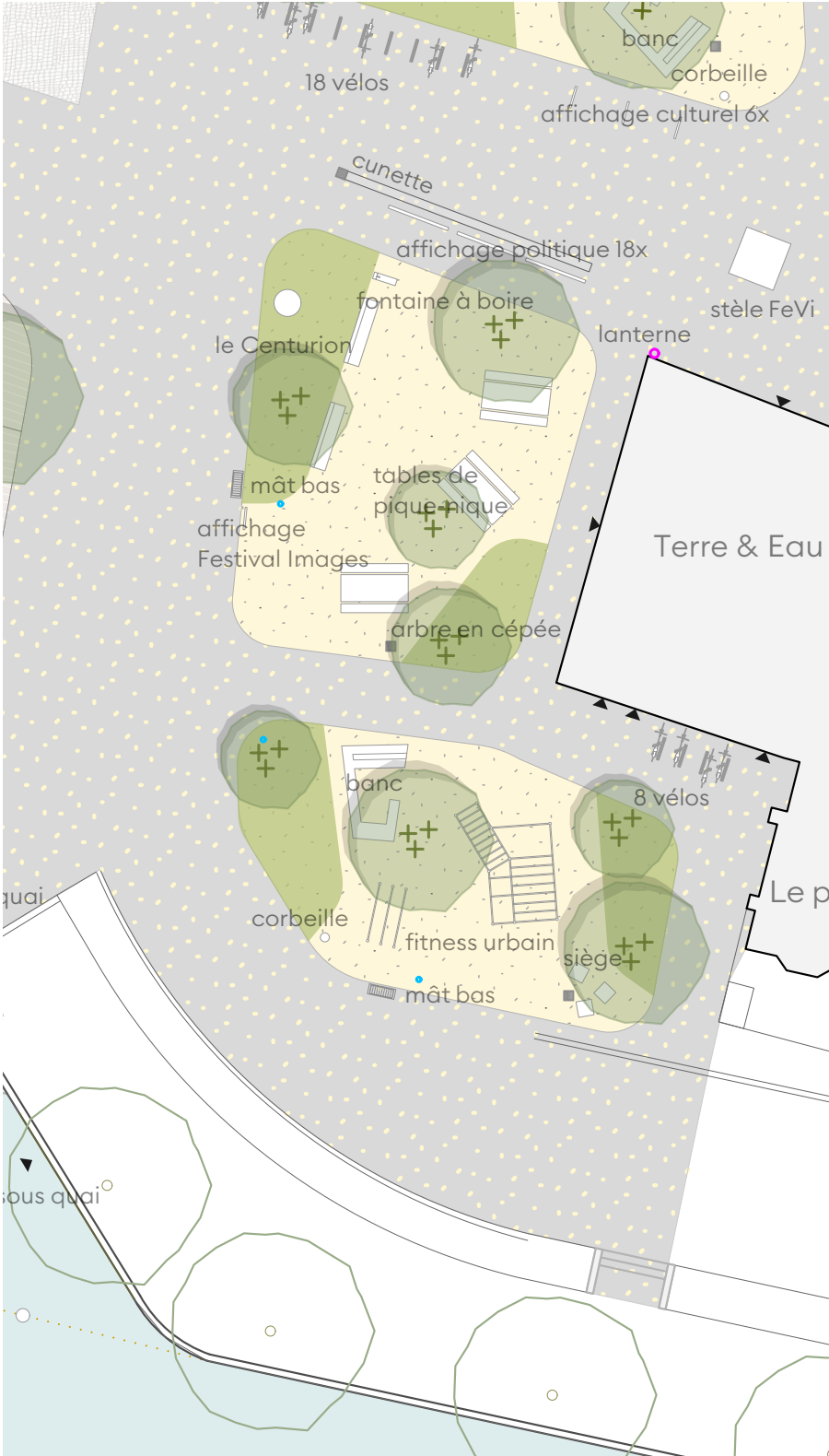
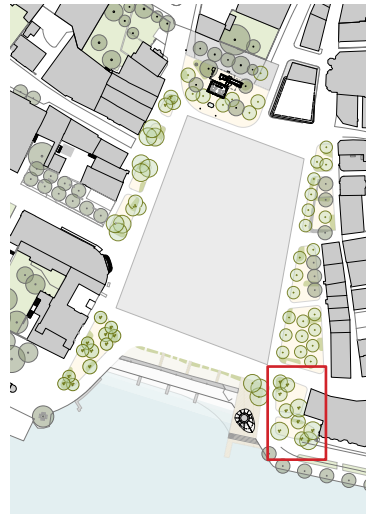
BOSQUET DU CHÂTEAU DE L'AILE
espace contemplatif

Mise en valeur du Château de l'Aile, piédestal verdoyant et fleuri au printemps, il appartient à la Place tout en s'inscrivant comme une étape de la promenade du lac, de par sa singularité et sa nature très ornementale. Il représente un souffle parmi les salons urbains de la Place, grâce à sa simplicité et la pause qu'il offre aux promeneurs.



SALONS URBAINS SUD EST
espace sportif et convivial

À l'angle de la promenade du lac et de la place, ce lieu invite à se réunir en groupes pour une partie de pétanque tout en s'installant aux tables pour un apéro au coucher de soleil.



MOBILIER URBAIN, AFFICHAGE & ORIENTATION S'APPROPRIER LA PLACE

UNE DECLINAISON D'ASSISES

un mobilier adapté pour des usages multiples et des situations variées

Le projet de la Place du Marché est vaste et comporte de nombreux espaces différents, c'est pourquoi le choix du mobilier urbain se veut harmonieux dans sa conception et diversifié dans ses usages. Une collection de mobilier avec toute une déclinaison de typologies est alors proposée sur la Place.

La forme de l'assise, l'inclinaison du dossier et l'espace libre pour les pieds sont autant d'éléments qui contribuent au confort des usagers. Ces aspects sont primordiaux dans le dessin du mobilier. La collection pour la Place du Marché est optimisée dans le but d'avoir un mobilier simple et confortable.

Cette collection propose un mélange d'éléments classiques, tel le banc droit, et d'éléments spéciaux, telles les chaises longues sur la rive ou le module «quadrilatère» dont la géométrie reprend celle du tapis.



PANNEAUX D’AFFICHAGE & OEUVRES D’ART

- Les panneaux «Culturel Ville» sont déplacés au centre, dans une bande de mobilier urbain qui délimite le parking de l'espace piéton 🟠
- L'offre de panneaux d'affichage culturel pourrait être augmentée
- Les panneaux «Culturel SGA» sont regroupés au Sud-Est et Sud-Ouest 🟥
- Les panneaux du Musée suisse de l'appareil photographique sont maintenus dans leur secteur actuel 🟣
- L'affichage «SGA commercial» 🟤 pourrait être supprimé en fusionnant les totems ENJOY avec les cartes de Ville 🟢 + 🟡
- Les panneaux politiques sont maintenus dans leur secteur actuel 🔵
- Les panneaux «Lavaux» sont maintenus dans leur secteur actuel 🟩
- Le panneau Festival Images est maintenu dans son secteur actuel 🟡
- L'œuvre «Le Centurion» de M. Morgan est maintenue dans son secteur actuel 🟦
- L'œuvre «Ganymède» de M. Krähenbühl est maintenue à son emplacement actuel 🟩



 = 1 panneau d'affichage recto verso avec 2 surfaces d'affichage

VEVEY VILLE D’IMAGES

Aujourd’hui la culture est un axe essentiel du rayonnement de Vevey. La dimension « Ville d’Images » souhaite être intégrée au projet d’aménagement de la Place du Marché.

Un dispositif d’exposition des images pourrait être proposé, le long du parking avec du mobilier démontable qui puisse permettre à la collectivité d’y installer des manifestations autour des images à moindre coût. Aussi, des expositions en plein air pourraient être montées sans entraver la circulation des piétons sur la place et sans oblitérer la vue sur le lac.

Les modes de production et de présentation des images évoluent rapidement. L’ aménagement peut permettre d’imaginer différentes modalités de monstration: une forêt de panneaux à fixer à même le sol ; ou une forêt d’écrans vidéo fournie par des bornes électriques disposées régulièrement sur toute la longueur de la place ; des projections au sol facilitées par des lampadaires sur lesquels du matériel vidéo peut être installé...

La Place peut devenir un forum polyvalent, un musée en plein air, un espace en transformation permanente et à l’expérience renouvelée. Les images en façonnent l’identité tout en laissant la possibilité d’inventer d’autres usages.

Une Place aux usages et temporalités multiples

A chaque génération la Fête des Vignerons transforme la Place pour la liesse de la population d’ici et d’ailleurs, contribuant au renouvellement cyclique de l’image de la ville.

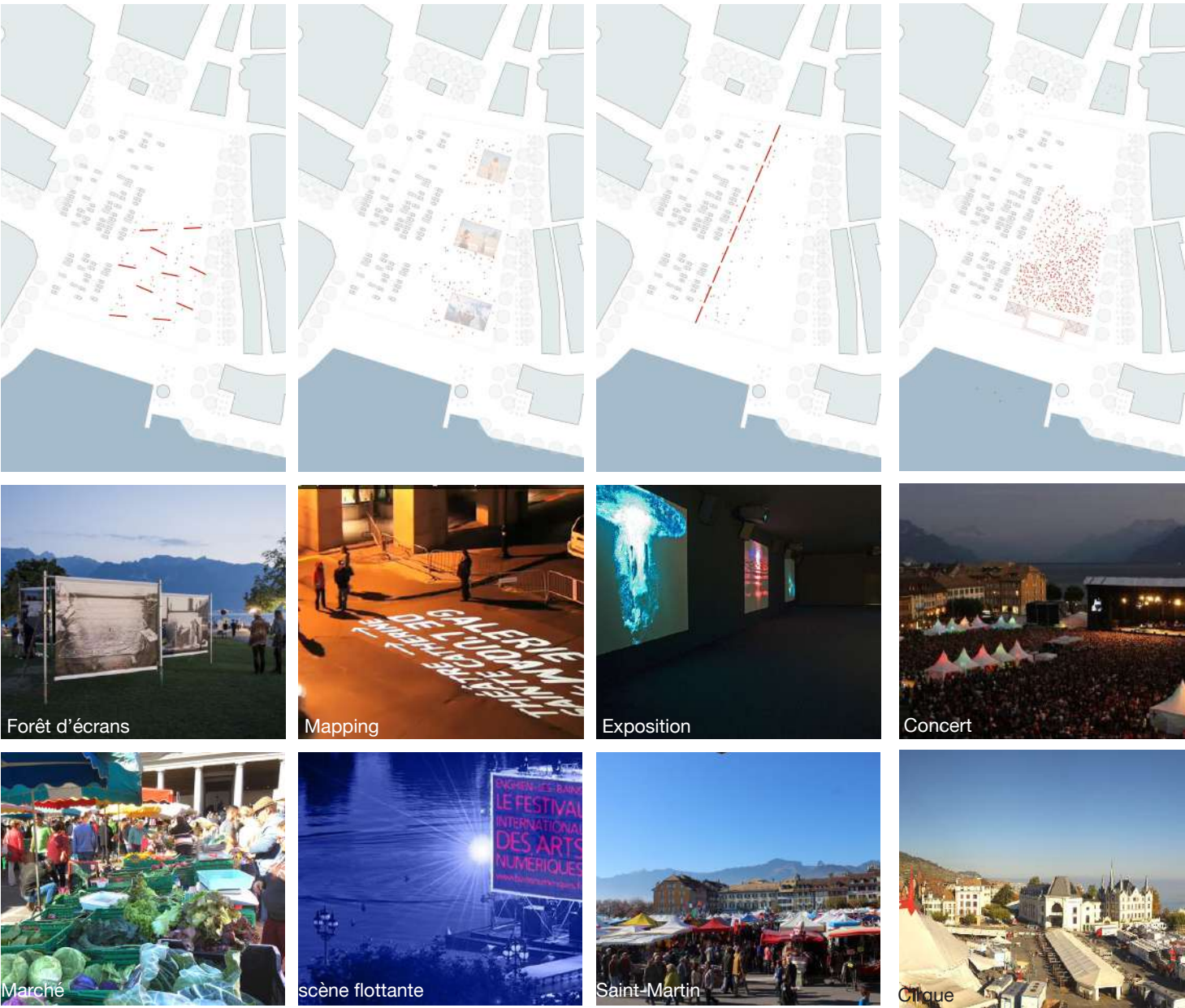
Tous les deux ans, le Festival Images investit la Ville pendant près d’un mois. Son engagement avec la Place pourrait être enrichi et décliné de manières diverses. La Place dispose d’un important potentiel comme lieu d’expositions et de communication.

Chaque année en novembre, la Foire de la Saint-Martin marque le passage de l’automne à l’hiver sur toute la Place. « Fête du partage et de la solidarité mais aussi celle des bonnes affaires et des retrouvailles entre travailleurs de la terre, ceux de la plaine, de la montagne et de la vigne » (www.foire-st-martin.com).

Une fois l’an, la Place accueille le cirque Knie et la fête de la Saint Sylvestre, pour le grand bonheur des jeunes et des moins jeunes.

Deux fois par semaine, la Place héberge et sert de « génial » décor au marché. Un moment fort et festif autant que commercial, où grouillent pêle-mêle des humains en mouvement, une foule bigarrée, et des voitures immobilisées.

La place est en réalité une «fête» de chaque jour, de chaque heure et de chaque instant, une place qu’anime, habite, vivifie et dynamise chaque mouvement de chaque passant. C’est un génial lieu d’usage, diurne et nocturne, un héritage du passé au service du présent. Un lieu de vie et d’exception !



SÉCURITÉ & VOIRIE ACCÈS & ORGANISATION

INTERVENTIONS SDIS & ARBORISATION

L'accessibilité incendie et secours doit être assurée pour l'ensemble des bâtiments qui donnent sur la Place du Marché.

L'arborisation existante ainsi que celle prévue dans le projet présentent dans certaines situations des défis en termes d'accessibilité aux pieds de façades.

Des échanges sont en cours avec les SDIS et la police des constructions afin de déterminer la meilleure stratégie d'intervention pour l'avenir, permettant de conjuguer sécurité et qualité spatiale.

GESTION DES DECHETS

En coordination avec le Département des Espaces Publics (DEP), il a été convenu que les conteneurs enterrés actuels de la Place du Marché soient pour une partie déplacés dans le secteur de la Rue Jean-Jacques Rousseau (voir projet Rue Jean-Jacques Rousseau, CAMAC n°196093).

Une analyse plus globale devra être réalisée ces prochains mois/années afin de définir où seront basés les conteneurs aux alentours de la Place selon la stratégie de conteneurisation de la Ville.

Pour les petits déchets du quotidien, plus d'une dizaine de corbeilles urbaines seront réparties sur l'ensemble de la Place du Marché aux endroits stratégiques (voir plan d'enquête)

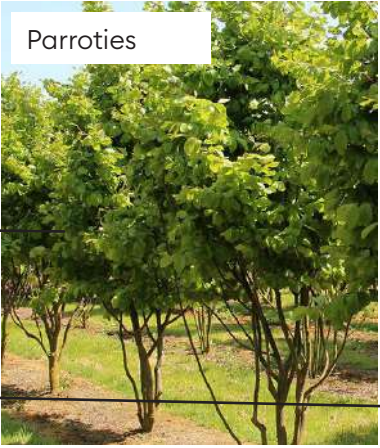
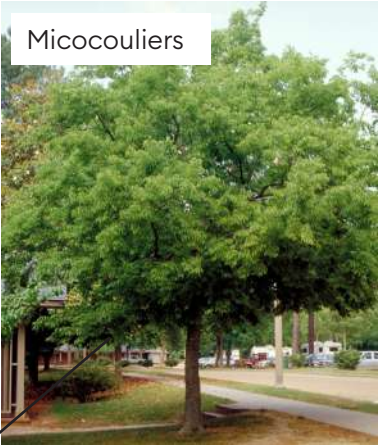


PLANTATIONS

STRATES ARBORÉES & VIVACES

PALETTE ARBORÉE

- Une palette d'arbres choisis pour leur :
- résistance au milieu urbain et aux changements climatiques observés;
 - aspect identitaire;
 - diversité de port, couleurs, dimensions;
 - feuillage dense qui crée un ombrage généreux et une fraîcheur agréable.



ARBORISATION

L'état sanitaire général des arbres de la Place du Marché est bon, excepté 1 sujet vieillissant au Nord de la frange Est.

Compensations FEVI

Suite à la Fête des Vignerons 2019 deux merisiers ont été endommagés aux abords du perré. Ceux-ci seront éventuellement à compenser par l'organisation elle-même.

Réchauffement climatique

Un des enjeux du renouvellement et des nouvelles plantations de la ville de Vevey est la sélection d'essences adaptées au réchauffement climatique. La palette des essences indigènes du plateau suisse ne suffit plus pour répondre aux exigences de durabilité des plantations.

Une liste d'arbres climatiques 2100 établie par différentes municipalités romandes dont celle de Vevey est proposée pour composer une palette arborée pérenne. La sélection retenue est donc adaptée, d'entente avec la DEP, en ce sens.

Liste des plantations

Nom commun	Nom latin	Taille à maturité	Abréviation	Nombre
Arbres abattus				10
Platane commun	Platanus x hispanica	-	Pxh	7
Cèdre de l'Atlas pleureur	Cedrus altantica 'pendula'	-	Ca'P'	1
Ceriser boule	Prunus eminens	-	Pe	2
Arbres transplantés				3
Platane commun	Platanus x hispanica	-	Pxh	1
Platane d'orient	Platanus orientalis 'Laciniata'	-	Po 'L'	2
Arbres plantés				65
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata 'Rancho'	10-15 m	Tc 'R'	8
Chêne à feuilles de châtaigner	Quercus castaneifolia 'Green Spire'	15 m (25-30 m)	Qc 'GS'	6
Chêne à feuilles de laurier	Quercus imbricaria	15-25 m	Qi	6
Platane d'orient	Platanus orientalis 'Minaret'	8-12 m	Po'M'	5
Platane d'orient	Platanus orientalis var. cuneata	15 m (25-30 m)	Po var C	11
Platane résistant	Platanor® 'Vallis Clausa'	15 m (25-30 m)	P® 'VC'	7
Murier	Morus latifolia 'Spirata'	8 m	MI'S'	2
Parrotie de Perse	Parrotia persica	7-10 m	Pp	3
Sorbier	Sorbus x intermedia	10-12 m	Sxi	3
Micocoulier de Provence	Celtis australis	10-15 m	Ca	3
Meriser des oiseaux	Prunus avium 'Plena'	8-12 m	Pa'P'	5
Ceriser du Japon	Prunus serrulata 'Kanzan'	8-10m	Ps'K'	2
Magnolia	Magnolia 'Fei Huang'	6-8 m	M'FH'	4



TECHNIQUE DE PLANTATION
un système innovant de fosses groupées structurantes
et oxygénantes mis au point par la ville de Stockholm,
Suède

Fond structurant

Zone de développement racinaire (image 3) composée de blocs de pierre concassés 90/150 compactés sur une ép. de 80 à 100 cm. Cette granulométrie garantit une proportion de vide généreuse nécessaire à l’incorporation du substrat et à des échanges gazeux optimaux (5 et 6).
Mise en place en 2 temps impérative pour structure aérée :

- 1 Fond structurant pierreux
- 2 Incorporation progressive de terre végétale par aspersion

Couche oxygénante

Couche supérieure de la fosse (4) constituée de gravier concassé 30/60 compacté sur une ép. 20 cm. Zone de diffusion et d’échange de l’air avec la surface. Elle est séparée du revêtement et son coffre par un géotextile.

Captage air & eau mutualisé

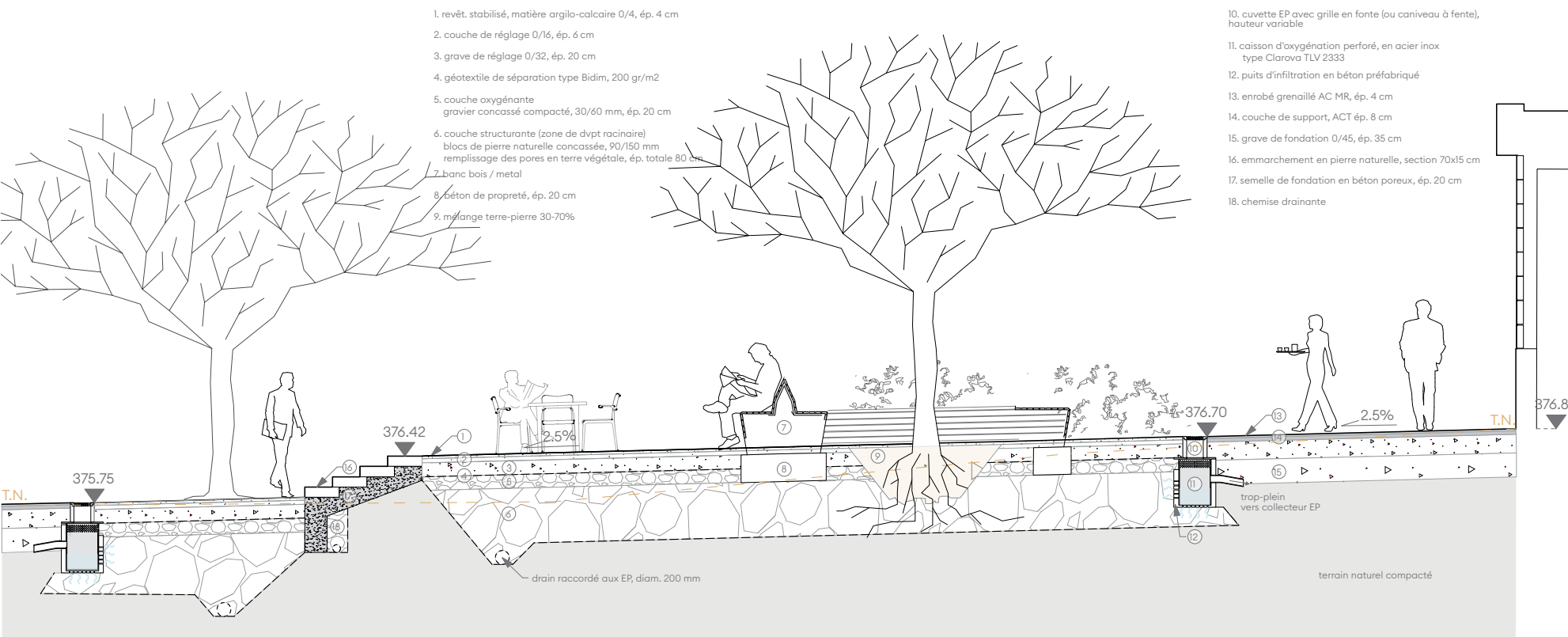
Caissons d’oxygénation (7) intégrés sous les dispositifs de récolte EP et communiquant avec la couche oxygénante (8). L’eau et l’air sont ainsi captés par le système de gestion des eaux ce qui permet l’irrigation directe des fosses et leur approvisionnement continu en oxygène. Des trop-pleins en fond de fosse permettent l’évacuation des surplus d’eau vers le réseau EP.

Préservation & revitalisation des arbres existants

La conversion de fosses de plantation existantes conventionnelles à ce système a fait ses preuves à Stockholm. Il est possible de préserver les mottes (1) ou de procéder à un dégagement fin du pourtour racinaire (2) afin d’intégrer les arbres existants à ces nouvelles fosses continuent. Les résultats montre une nette revitalisation de sujets en souffrance.

Protection du revêtement

La stabilité apportée par ce système et les conditions de vie optimales qu’il offre aux arbres en milieu urbain, participe à la durabilité et à la préservation des revêtements de surface. La qualité structurelle assure une résistance à l’usure en surface, et les qualités hydrique et nutritive permettent aux arbres de se développer en profondeur sans que leurs racines viennent s’oxygéner en surface, et ainsi endommager le revêtement.



Coupe de principe - Fosse de plantation Est



1. préservation des arbres existants



2. dégagement des pourtours racinaires



3. couche structurante 90/150 mm



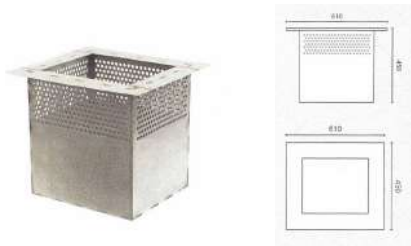
4. couche oxygénante 30/60 mm



5. incorporation de terre végétale



6. mélange terre-pierre effectué



7. caisson d’oxygénation - Clarova TLV 2333



8. grille EP sur caisson d’oxygénation

IMPLANTATION DES MASSIFS PLANTES

la sélection initiale a été complétée et établie selon le contexte, les besoins et les typologies de plantes différentes.

Adaptation des massifs

La palette de plantes vivaces est déclinée par lieu (franges / plage), exposition, type de sol et saison (été / hiver). Ainsi suivant le « micro-climat » de la place auquel un massif est exposé (ensoleillé et sec, mi-ombragé et sec, ombragé et frais), il lui sera attribué une des 3 palettes sélectionnées.

Légèreté & mouvement

Dans l’aspect général, la sélection se porte sur des ports et textures vaporeuses, légères et mouvantes avec le vent. Un jeu de contrastes entre plantes les font ressortir les une par rapport aux autres, avec des plantes de fond (type graminée ou feuillage persistant) surplombées ou voilées par des vivaces à floraison colorée ou graphique.

Les 4 saisons

Chaque tableau estival à son pendant hivernal, le souhait étant de proposer des vivaces ayant un intérêt toute l’année avec un aspect évolutif. Cela nécessite un entretien sélectif des massifs durant l’hiver afin de maintenir les hampes et tiges sèches décoratives.

Complément de plantes annuelles

Dans les phases ultérieures du projet sera abordée la palette complémentaire de plantes annuelles qui viendront ponctuellement agrémenter ces tableaux, apportant une variation saisonnière supplémentaire perpétuant la tradition des massifs d’agrément des berges du lac.

L’idée est de maintenir la même base de graminées et de feuillages persistants que pour le reste des massifs (fond commun marquant l’unité générale), et de proposer une gamme de plantes annuelles assorties en complément.

-  massifs des franges & Bois d’Amour
-  massifs de la rive



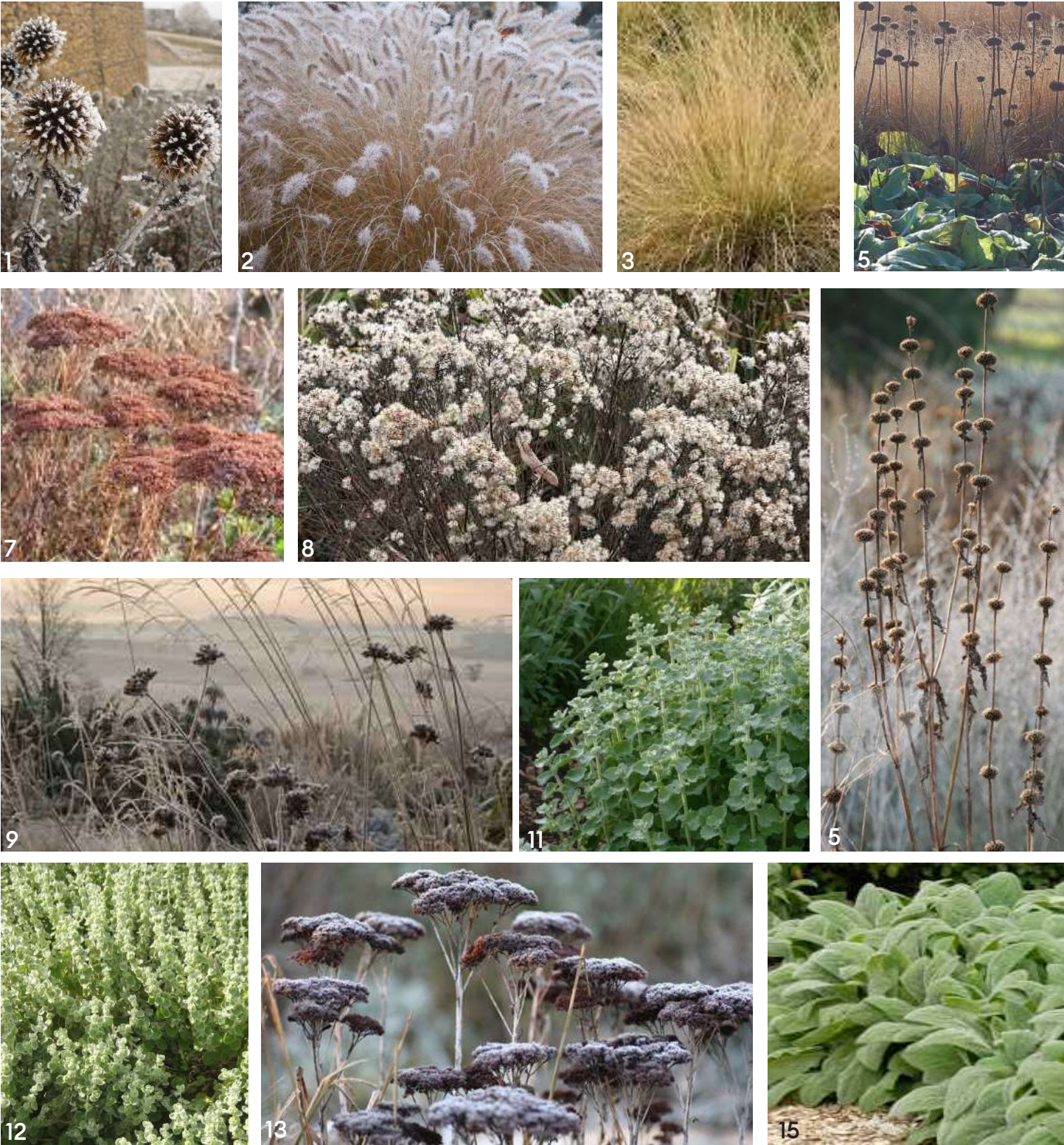
PALETTE DE PLANTES VIVACES - exemple d'un type de massif

1. Echinops bannaticus ‘Star Frost’ 2. Pennistenum alopecuroides 3. Festuca mairei 4 . Knautia macedonica 5. Phlomis tuberosa 6. Allium sphaerocephalon 7. Achillea nobilis subsp. ‘Neilreichii’ 8. Aster ‘Schneegitter’ 9. Verbena bonariensis ‘Lollipop’ 10. Scabiosa ochroleuca 11. Ballota hirsuta 12. Ballota pseudodictamnus 13. Sedum spectabile ‘Brilliant’ 14. Antennaria dioica ‘Alba’ 15. stachys byzantina ‘Big Ears’

ETE



HIVER



REVÊTEMENTS DE SOL GESTION DES EAUX DE SURFACES & PALETTE DE MATÉRIAUX

GESTION DES EAUX DE SURFACES

Perméabilité & infiltration

Le principe de gestion des eaux pluviales privilégie l’infiltration de l’eau dans le sol afin de :

- ne pas surcharger les réseaux souterrains existants;
- maintenir le sol vivant et de revenir à une absorption de l’eau dans son bassin versant naturel;
- arroser la végétation avec l’eau naturellement disponible.

L’élaboration du projet et le choix des revêtements ont été réalisés en tenant compte de ce principe tout en garantissant l’évacuation de toutes les surfaces en tout temps.

› Pour plus d’informations, voir notice de gestion des eaux (MCR)

grilles ponctuelles

caniveau à fente

chemise drainante

sens de l’écoulement des eaux

surfaces perméables et semi-perméables



PALETTE DE REVÊTEMENTS

Une palette de matériaux choisis en fonction de leurs caractéristiques :

- techniques;
- économiques;
- d'usage;
- esthétiques;
- de durabilité.



variante possible



variante possible



LE TAPIS CENTRAL

Composition

Entre pavés irréguliers et béton désactivé, le dessin de la Place allie fonction et design tout en assurant les échanges naturels entre sous-sol et surface, nécessaires à la vie dans le sol.

Le béton désactivé (ou les pavés irréguliers avec finition flammée) est un matériaux considéré lisse et compatible pour les roulettes (poussette, chaise, trotinette, etc). Il est dessiné stratégiquement pour accompagner les lignes de désir Est-Ouest des piétons. La largeur de passage est de 2 mètres au minimum.

Les surfaces pavées demandent un entretien spécifique ; adaptation de la pression de la balayeuse. Cela a été discuté avec la Direction des espaces publics (DEP).

IMAGES DE RÉFÉRENCE

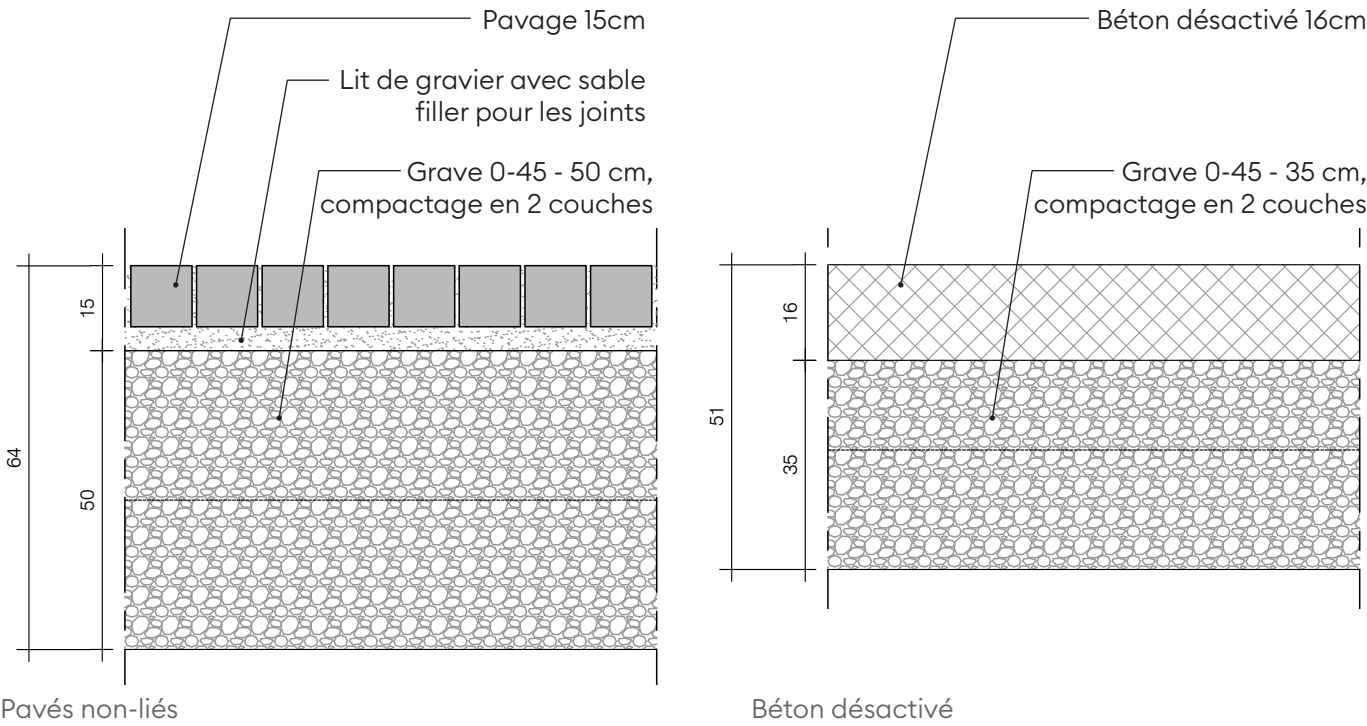


70 à 80 % - Pavés irréguliers, finitions variées

Les pavés irréguliers de la carrière Guber (OW) sont des chutes de pierres issues de la découpe de pavés de format géométrique. Le choix de ce pavé plutôt qu’un autre a des avantages en termes de durabilité, d’une part parce que la matière première ne requiert pas de transformation et que sa source est proche, et d’autre part car la forme irrégulière est une forme de recyclage des matériaux.

20 à 30 % - Béton désactivé

COUPES TYPE



LES FRANGES

Composition

Les grandes surfaces de gravier stabilisé offrent des espaces frais tout autour de la place, favorables à la santé des arbres et la plantation de massifs de plantes vivaces. La valeur d’usage est elle aussi augmentée grâce à cette fraîcheur ainsi que par l’aspect convivial du revêtement.

Les matériaux des franges ainsi que le dimensionnement des espaces sont disposés de manière à organiser les usages et flux ; les «poches» de stabilisé invitent aux pauses longues et courtes, aux activités de groupe et individuelles. Le long des façades et entre les poches et le tapis une surface en enrobé clouté permet des déplacements fluides pour tous, tant pour la flânerie que pour les déplacements rapides.

Les surfaces en stabilisé sont à une distance d’au minimum 3 mètres des pieds de façades, et des paillassons intégrés au sol sont prévus à chaque entrée des bâtiments de façon à prévenir les salissures à l’intérieur. Ce matériaux demande un entretien particulier étant donné que la balayeuse ne peut y être pratiquée. Cela a été discuté avec la Direction des espaces publics (DEP).

IMAGES DE RÉFÉRENCE



env. 40 % - stabilisé

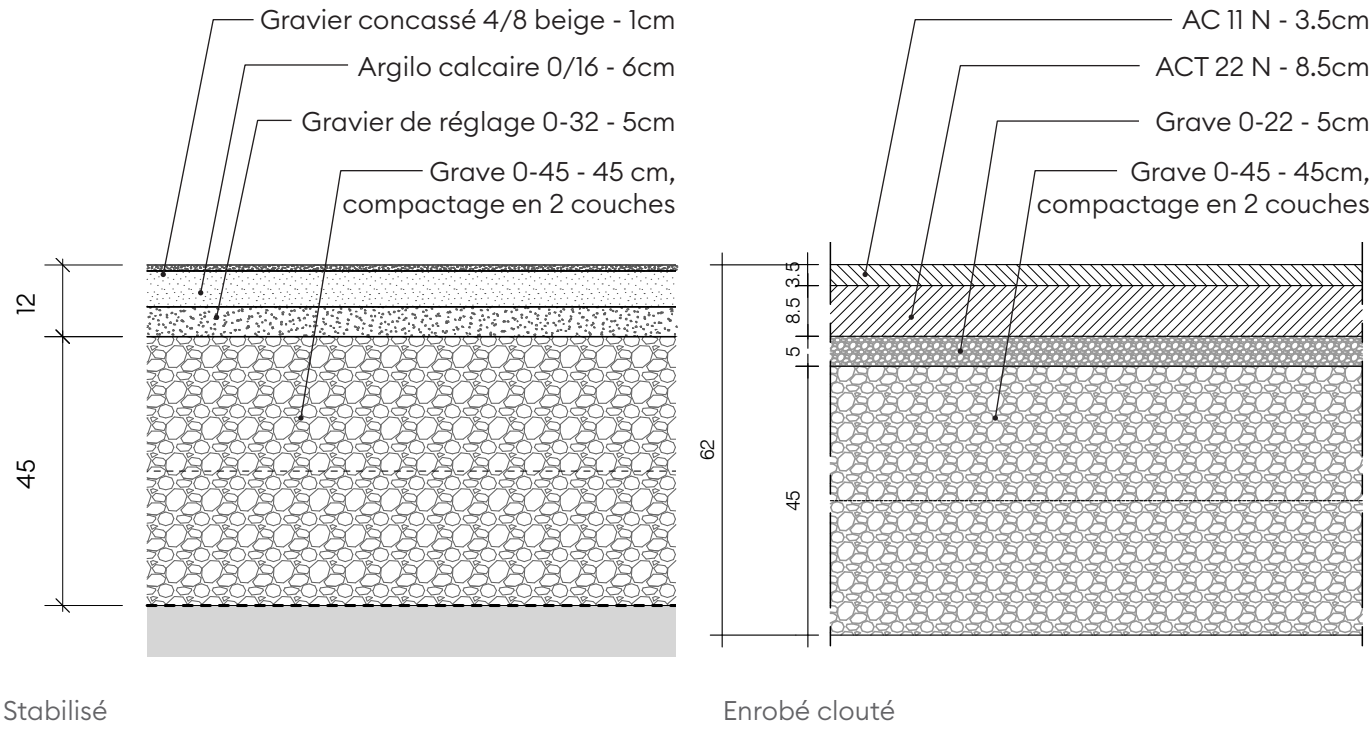
La pose d’un gravier stabilisé est reconnu comme relativement bénéfique pour les pieds d’arbres. En effet, contrairement à un revêtement imperméable, il permet aux échanges d’air et de gaz de s’effectuer de manière à maintenir en vie les micro-organismes essentiels à la santé des arbres et des plantes.



env. 60 % - enrobé clouté

Le terme de «cloutage» désigne le fait d’incruster dans l’enrobé fraîchement posé de petits cailloux de tailles similaires. La densité du cloutage peut varier et offre au revêtement un aspect plus lumineux.

COUPES TYPE



LE BOIS D'AMOUR

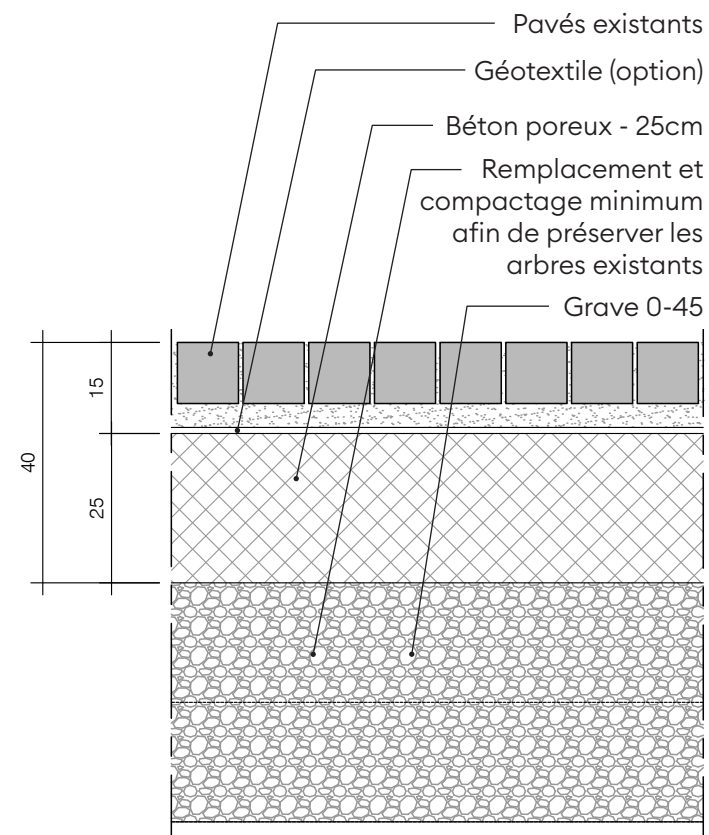
Composition

Les pavés du Bois d'Amour ont une valeur patrimoniale et sont protégés. Le pavage sera élargi à l'Est et à l'Ouest et deux bandes de roulement en béton permettront aux bus et véhicules de circuler dans le Bois d'Amour. Il s'agira dans la mise en oeuvre de concilier la préservation de la substance historique, des arbres existants et de leur tissu racinaire avec le passage de la circulation.

IMAGES DE RÉFÉRENCE



PLAN ET COUPE TYPE



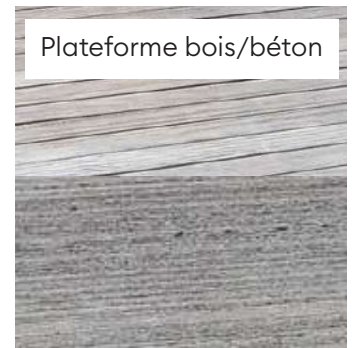
Pavés historiques reposés sur les zones de giration

LA RIVE

Composition

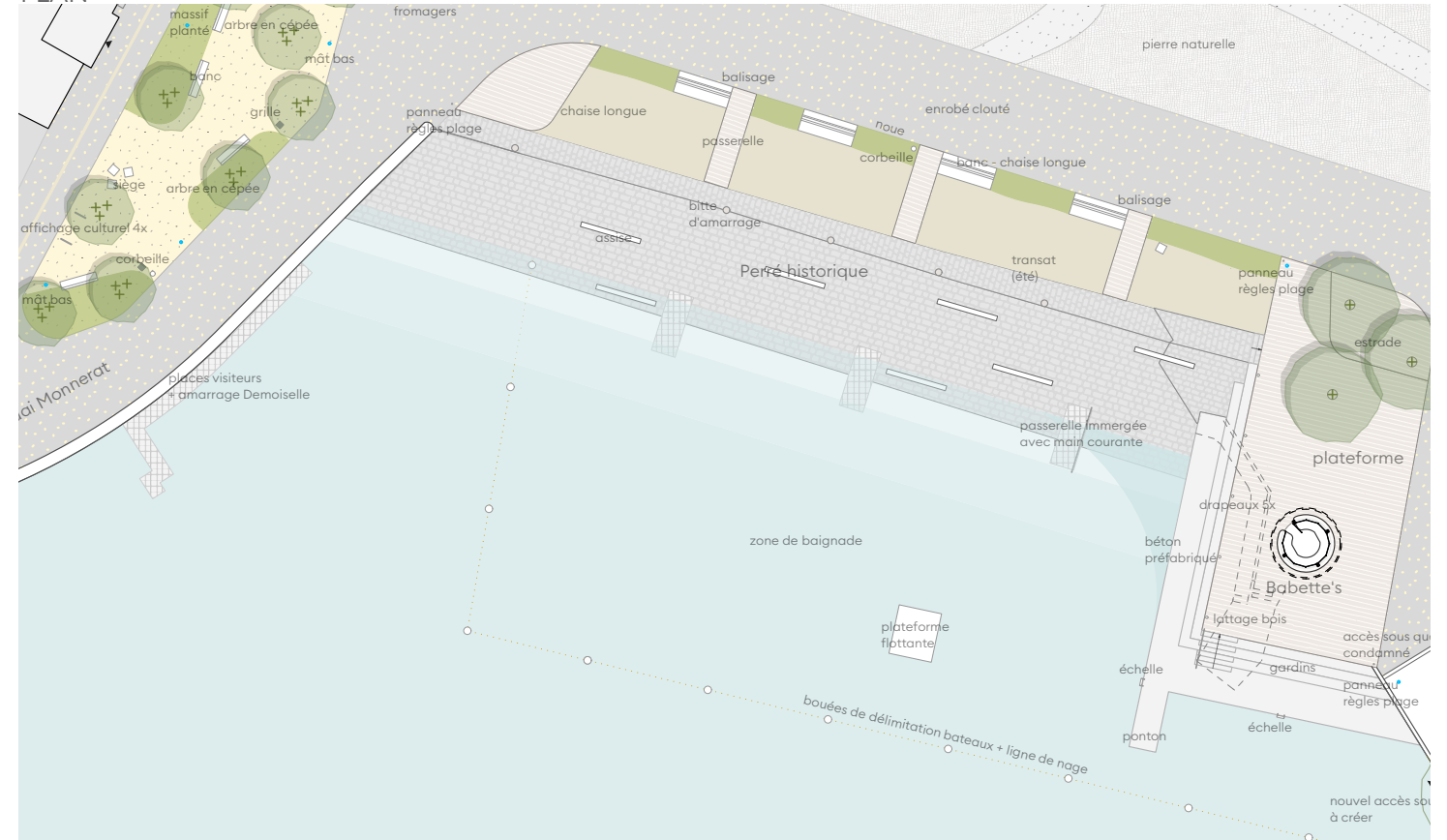
Les éléments historiques existants (bittes d'amarrage et pavage) sont maintenus et mis en valeur. Une plage permanente ainsi qu'une plateforme en bois et des gradins en béton viennent s'ajouter aux revêtements existants.

IMAGES DE RÉFÉRENCE



variante possible

PLAN



ECLAIRAGE

REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

LE FOND PLAN D'IMPLANTATION

LÉGENDE

La rive

Mâts bas
Simple ou double sources
Armatures de type fonctionnel au design sobre
Optique asymétrique, orientée vers le sol



Le long des franges (façades EST et OUEST)

Armatures suspendues
Armature sobre
Haubans en continuité des rues adjacentes, fixations sur façades et nouveaux mâts
Optique symétrique et diffuse



Le Bois d'Amour

Mâts moyens
Composés de plusieurs armatures
Projecteurs de type fonctionnel au design sobre
Optique ciblée et/ou diffuse vers le sol



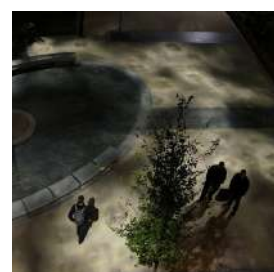
Le Centre

Mâts très hauts
Possibilité d'un mât incliné
Composés de plusieurs armatures
Armatures de type fonctionnel au design sobre
Optique large et diffuse
+ Projecteurs spécifiques: week-end et événements



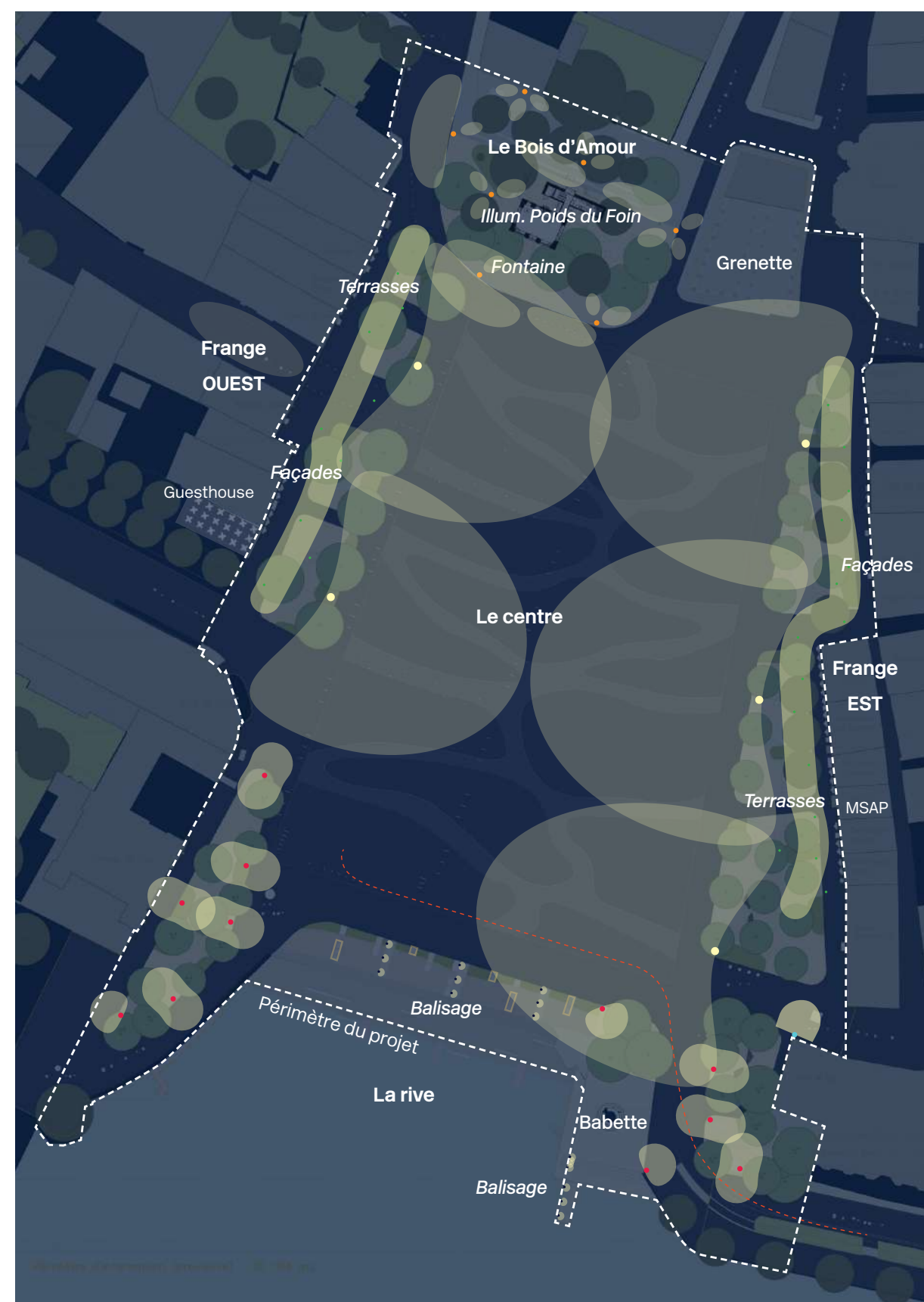
La rue du Lac

Armature sur console identique aux existants de la rue



Le balisage

Armatures sous les bancs et encastrés dans les pontons



Fond de plan_VWA_Juin 2020

LE FOND _ RÉFLEXION SUR LA LUMIÈRE DURABLE

Éclairer le plus justement possible

Aujourd'hui, l'éclairage artificiel se doit d'être pensé de façon à être dosé au plus « juste » et à n'éclairer que ce qui est nécessaire et quand cela est nécessaire.

Définition : émission inutile de lumière et « pollution » lumineuse

Un éclairage excessif, une lumière indésirable ou gênante qui engendre une pollution environnementale, c'est ce que nous appelons la « pollution lumineuse » et par conséquence une émission inutile de lumière ainsi qu'un emploi inutile de l'énergie.

Tout comme les impacts de la pollution lumineuse sont multiples et touchent différentes facettes (biodiversité, sommeil,...), les solutions pour réduire cette nuisance sont tout aussi variées. Aujourd'hui, il est indispensable de répondre à cette problématique environnementale en limitant au maximum les émissions inutiles de lumière sur la Place du Marché de Vevey et ses alentours.

Dans cette optique, un des objectifs de la mise en lumière de la Place du Marché y est de soumettre des pistes et recommandations pour réduire l'éclairage artificiel, ses impacts et sa consommation d'énergie tout en améliorant la qualité de son éclairage.

Diminuer la pollution lumineuse c'est d'abord mieux éclairer.

Dès lors, faut-il éclairer ? Réflexion sur l'opportunité même d'éclairer

Oui, il est utile d'éclairer pour le confort des êtres humains. Et cela est d'autant plus vrai que nous sommes dans un milieu urbain. Il est nécessaire d'éclairer car nous ne voyons pas dans le noir et l'éclairage artificiel permet d'offrir une sécurité dans nos déplacements sur la place : aller au cinéma, aux cafés, se rendre à la Salle del Castillo, emprunter les marches de la Grenette, ... surtout en période hivernale, quand il fait noir, parfois, à partir de 16h30.

À certaines heures et à certains endroits (pour exemple le bord de rive), l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, voir il devient inutile. Ce compromis, entre allumer et éteindre, est à étudier au cas par cas.

Enfin, ce n'est pas parce que la ville éteint son éclairage à un lieu précis ou entièrement une partie de la nuit qu'elle n'est plus dynamique. Au contraire, ce « geste » est responsable et montre une volonté d'être actif et acteur pour demain.

Il ne s'agit pas d'un retour en arrière mais bien d'une réflexion raisonnée de « re-définir » le paysage urbain de Vevey... un environnement nocturne bénéfique pour tous.

Éclairage et (sentiment de) sécurité

Une des fonctions de base de l'éclairage public est la « sécurité », qui recouvre en fait plusieurs choses : la sécurité de la route, la sécurité des personnes (taux de criminalité et de délinquance) et le sentiment de sécurité.

On sait qu'un niveau d'éclairement élevé ne contribue pas à renforcer le sentiment de sécurité. En effet, les niveaux d'éclairement requis pour ces espaces accessibles au public tels que la place, le Bois d'Amour, ... varient selon les exigences routières. L'objectif est d'éviter tout sur-éclairage et d'adopter un niveau bas d'éclairement au sol mais en gardant un confort suffisant.

Quels dispositifs mettre en place pour augmenter le sentiment de sécurité ?

Garder des points de repères dans la nuit permet aux usagers de se rassurer, de retrouver certains éléments visibles de jour, de nuit. Il s'agit dans ce cas de verticalités illuminées qui complètent l'éclairage public. Parfois, ces verticalités permettent à elles seules d'assurer la fonction d'éclairage d'un lieu. On peut prendre pour exemple l'éclairage de la Grenette, des façades entourant la place ou encore le soulignement des bancs de la rive, ...



Source : infographie de la Grenette sur la Place du Marché à Vevey_Suisse_Radiance35

L'objectif est de penser un éclairage le plus durable possible pour la place.

La «lutte» contre la pollution lumineuse, simplement une question de bon sens ?

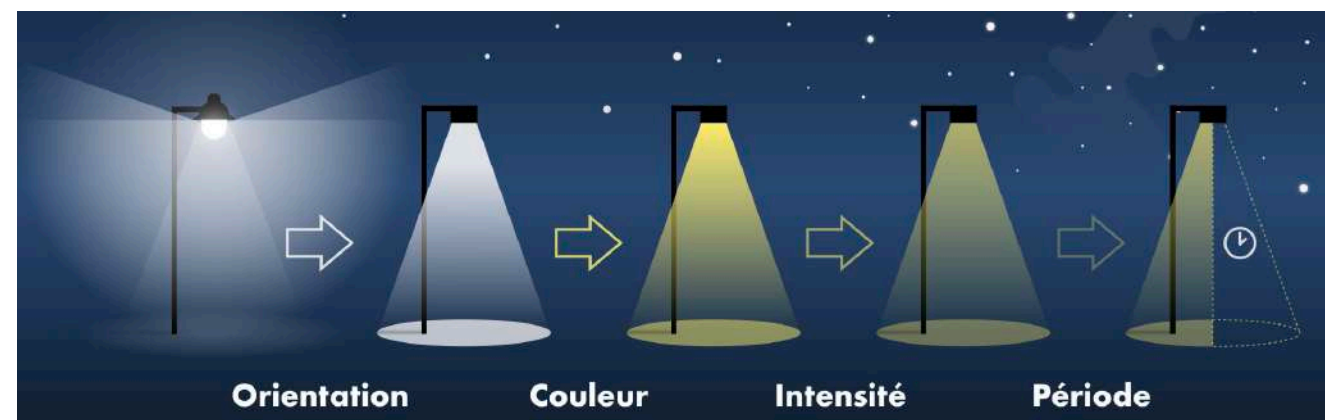
On constate qu'éteindre les sources existantes et de ne pas allumer de nouvelles sources constituent l'acte le plus efficace pour à la fois stopper et résorber la pollution lumineuse... même s'il n'est évidemment pas question de tout éteindre !

On constate aussi, que proposer des appareils à la photométrie adaptée, orientés vers le sol, avec une implantation et une hauteur de feux adaptées et aux bonnes performances lumineuses (Kelvin, indice Ulor...) permet de diminuer également la pollution lumineuse et d'améliorer considérablement l'environnement nocturne de la place de Vevey.

La solution se trouve dans une gestion et une analyse raisonnée de l'éclairage public proposé. Par exemple, éviter des points lumineux superflus tout en essayant de garder une uniformité. Un autre exemple est l'extinction totale à des moments de la nuit où l'éclairage s'avère inutile (extinction de l'éclairage de la fontaine de minuit au lever du soleil, ...).

Ainsi, être attentif aux propositions du nouvel éclairage. Grâce, à un catalogue d'appareils d'éclairage aux caractéristiques appropriées suivant les lieux à éclairer (températures de couleur, photométries maîtrisées suivant l'implantation...), à l'implantation raisonnée de ceux-ci (doit-on vraiment éclairer ici ?) et pour finir à la mise en place d'une gestion future de la lumière pour éclairer quand il faut (extinction, détection, sensibilisation aux privés...)

Ainsi, répondre aux besoins des populations tout en prenant en compte les enjeux de biodiversité, de santé, d'économie et en appliquant la notion d'éclairer juste où il faut, quand il faut et comme il faut, permet d'obtenir un éclairage «respectueux» pour tous les usagers : les humains mais aussi la faune et la flore.



Extrait de la synthèse CAMAC :

3.4 Eclairage

L'éclairage peut engendrer des impacts importants sur les insectes volants et les chauves-souris. Selon les inventaires faunistiques une espèce de chauves-souris a été observée dans le périmètre du projet (*Myotis daubentonii*, liste rouge NT).

Des mesures devront être prises pour limiter au maximum l'impact de l'éclairage sur le milieu aquatique.

Concrètement : cinq mesures pour un éclairage «durable»

1. «Penser» l'éclairage

- Créer le projet global d'éclairage.
- Étudier le projet d'éclairage en fonction des piliers du développement durable.
- N'éclairer que ce qui doit être éclairé.

2. Conserver des «zones d'ombre»

- Définir un usage intelligent et sélectif de la lumière.
- Restructurer le paysage urbain nocturne en éteignant certaines parties/allumant d'autres.
- Respecter le besoin d'obscurité propre à certains lieux et contenir la pollution lumineuse.

3. Utiliser des appareils adaptés et des lampes efficaces

- Bannir les luminaires qui dirigent une partie du flux lumineux directement vers le ciel.
- Préconiser une technologie de sources lumineuses performantes, donnant une grande efficacité lumineuse et un excellent IRC (indice de rendu des couleurs).
- Utiliser du matériel plus efficace énergétiquement pour diminuer la puissance des lampes et ainsi encore augmenter le gain en énergie dépensée.

4. Définir une gamme restreinte de modèles

- Proposer une solution réaliste, ne nécessitant pas d'investissements trop importants.
- Suggérer des appareils au design sobre, intemporel comme gage de durabilité dans le temps (éviter l'effet de «mode»).

5. Adopter une temporalité

- Adapter l'éclairage public aux besoins réels en matière d'éclairage.
- Proposer un dimming de l'éclairage public et des illuminations, voire une extinction.

Le projet de mise en lumière de la place et de ses bâtiments propose des recommandations limitant au maximum les nuisances lumineuses pour l'ensemble des usagers (humain, mais aussi faune et flore). Par exemples, la température de couleur chaude (à très chaude) est préconisée. Des extinctions des repères à certains moments de la nuit et une diminution des intensités lumineuses sont également proposées. Le milieu aquatique n'est pas directement éclairé.

LE FOND _LE MATÉRIEL

La rive

Photométrie

- Optique «défilée», sans dispersion vers le haut,
- Distribution asymétrique, flux vers l'avant et vers le bas,
- Accessoires : confort et/ou coupe flux si nécessaire. Inclinaison des appareils légèrement, possible à régler lors des réglages,
- Blanc chaud.

Implantation

- Sur mât bas,
- Fixation de l'armature avec bride de fixation adaptée et en top de mât.

Modèle

- Armature de type fonctionnel au design sobre.

Gestion

- Dimming dès 22h jusqu'au lever du soleil
- +/- 70% de 22h à minuit ; +/- 50% de minuit au lever du soleil

Le Bois d'Amour

Photométrie

- Projecteurs orientés vers le sol → viser la base d'un arbre, une zone du sol,...
- Effet déstructurant,
- Flux et angle de diffusion : ciblé (étroit) et/ou diffus (large) orienté vers le sol,
- Pas d'éclairage direct sur les feuillages,
- Accessoires : confort (éblouissement limité) et/ou coupe flux,
- Voiries : optique routière asymétrique,
- Blanc très chaud.

Implantation

- Sur mât moyen,
- Fixation de l'armature avec bride de fixation adaptée sur le mât.

Modèle

- Armature au design sobre.

Gestion

- Dimming dès 22h jusqu'au lever du soleil,
- +/- 70% de 22h à minuit ; +/- 50% de minuit au lever du soleil.

Le long des franges (façades EST et OUEST)

Photométrie

- Optique «défilée», sans dispersion vers le haut,
- Distribution symétrique et diffuse, flux vers l'avant et vers le bas,
- Accessoires : confort si nécessaire,
- Blanc chaud.

Implantation

- Armature suspendue,
- Continuité des caténaires présents dans les rues annexes. Fixation des nouveaux câbles sur façades et nouveaux mâts.

Modèle

- Armature de type fonctionnel au design sobre.

Gestion

- Dimming dès 22h jusqu'au lever du soleil,
- +/- 70% de 22h à minuit ; +/- 50% de minuit au lever du soleil.

Le centre

Photométrie

- Optique «défilée», sans dispersion vers le haut,
- Distribution asymétrique, diffuse, flux vers l'avant,
- Accessoires : confort si nécessaire,
- Blanc chaud.

Implantation

- Armatures sur mât très haut,
- Mât droit ou incliné,
- Fixation de l'armature avec bride de fixation adaptée sur le mât ou pièce sur mesure.

Modèle

- Armature au design sobre.

Gestion

- Dimming dès 22h jusqu'au lever du soleil
- +/- 70% de 22h à minuit ; +/- 50% de minuit au lever du soleil

Le centre : projecteurs complémentaires pour évènements et week-ends**Implantation**

- Sur les hauts mât bas,
- Fixation de l'armature avec bride de fixation adaptée sur le mât.

Modèle

- Projecteur à Gobo ou projecteur avec lentille spécifique,
- Hauteur d'installation à définir.

Gestion

- Uniquement les week-ends,
- 100% jusqu'à minuit,
- +/- 50% de minuit au lever du soleil.



Les images de synthèse ont été réalisées par PlayTime



Verzone Woods Architectes Sàrl
Chaussée de la Guinguette 1
CH-1800 Vevey, Suisse

Image indicative





Image indicative

Les images de synthèse ont été réalisées par PlayTime



Image Indicative

Les images de synthèse ont été réalisées par PlayTime



Verzone Woods Architectes Sàrl
Chaussée de la Guinguette 1
CH-1800 Vevey, Suisse





Image indicative

Les images de synthèse ont été réalisées par PlayTime